

CANDIDATURE EN VUE DE L'INSCRIPTION 2025 SUR LA LISTE DES MEDIATEURS DE LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER <u>PERSONNE MORALE</u>
--

Constitution du dossier

Vous trouverez ci-après la trame du dossier de candidature qui doit être scrupuleusement respectée. La dernière page comporte une déclaration sur l'honneur qui devra être obligatoirement signée par le représentant légal de la personne morale.

Le présent document doit être : complété de façon dactylographiée (et non de façon manuscrite)

I - RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE MORALE

Désignation de la personne morale :

Forme de la personne morale :

Adresse du siège :

Numéro SIRET (obligatoire) :

Objet (social) :

Date de création :

Nombre de salariés :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Site internet, le cas échéant :

Nom du représentant légal de la personne morale :

(Pour les femmes mariées, nom patronymique suivi du nom d'épouse)

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Département ou pays :

Si le représentant légal est né à l'étranger, ajouter l'identité complète de ses père et mère

Nom du père :

Prénoms du père :

Nom de la mère :

Prénoms de la mère :

Nationalité :

Joindre la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du représentant légal et, le cas échéant, du titre de séjour

Domicile personnel du représentant légal :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Adresse électronique :

Assurance responsabilité civile souscrite pour l'activité de médiation :

- nom de l'assureur :

– Numéro de la police :

– **Conventionnement CNAF** : oui non

Adhérente des fédérations/organismes/associations de médiation suivants :

-

- **Pièces à produire** :

- 1° La copie de la carte nationale d'identité ou du passeport de son représentant légal et, le cas échéant, de son titre de séjour ;
- 2° Un extrait Kbis ou une copie des statuts prévoyant, dans l'objet social, la mission d'exécution de la mesure de médiation ;
- 3° La liste des personnes physiques assurant l'exécution des mesures de médiation **et, pour chacune d'entre elles, faire constituer par ces dernières un dossier personne physique à télécharger sur le site de la Cour d'appel de Montpellier.**

Pièces supplémentaires à produire pour la rubrique « services en ligne » :

- 1° La politique de protection des données à caractère personnel et la preuve de ce qu'elle est accessible en ligne aux utilisateurs ;
- 2° La politique de confidentialité appliquée par le service en ligne et le formulaire d'accord des parties autorisant la divulgation des informations recueillies ;
- 3° Le support de présentation des modalités de la réalisation de la médiation en ligne et la preuve de ce qu'il est accessible en ligne aux utilisateurs ;
- 4° Tout document justifiant de la présence de médiateurs personnes physiques travaillant au sein du service en ligne, tel que : contrat de travail et copie du registre du personnel ;
- 5° La politique d'utilisation du ou des traitements algorithmiques ou automatisés de données à caractère personnel, précisant la finalité des traitements utilisés ;
- 6° La preuve du recueil du consentement éclairé de l'utilisateur avant l'utilisation d'un traitement algorithmique ou automatisé de données à caractère personnel ;
- 7° Les coordonnées du responsable de traitement et la preuve de leur accessibilité en ligne.

TRANSMISSION DU DOSSIER

Le présent document doit être acheminé par lettre recommandée avec AR **entre le 01 janvier 2024 et le 30 juin 2024.**

INSCRIPTION SUR LA LISTE GÉNÉRALE

(Cocher le ou les domaines pour lesquels vous sollicitez votre inscription)

civil

Préciser les spécialités (exemple succession, partage, troubles de voisinage ...) :

social (droit du travail et de la sécurité sociale)

Préciser les spécialités (exemple : droit du travail, sécurité sociale, santé au travail, fiscalité ...) :

commercial

Préciser les spécialités (exemple : droit de la concurrence, droit des sociétés...)

INSCRIPTION SUR LA LISTE DES MEDIATEURS FAMILIAUX

Préciser les spécialités (exemple succession, partage, ...) :

INSCRIPTION SUR LA LISTE DES SERVICES EN LIGNE EN MEDIATION

III – INSCRIPTION SUR LA LISTE D'AUTRES COURS D'APPEL

personne morale déjà inscrite sur la liste des cours d'appel suivantes :

-

dépôt d'un dossier, actuellement à l'étude à la(les) cour(s) d'appel de :

-

III PRATIQUE DE LA MEDIATION (Joindre un listing détaillé le cas échéant)

Nombre de médiations conventionnelles réalisées au cours des trois dernières années

-

Dans quels domaines ?

civil social commercial familial

Citer le nom des juridictions, des magistrats ayant désigné la personne morale et dans la mesure du possible le nom d'une des parties et/ou le numéro de RG dans la limite de 20 médiations au cours des 3 dernières années.

- Exemple : Mr le juge ... du TJ de Montpellier N° RG xxxxx

Je soussigné (représentant légal) déclare solliciter l'inscription de :

-

-

-

Sur la liste des médiateurs de la cour d'appel de Montpellier et prendre connaissance des dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2017-1457 relatif à la liste des médiateurs auprès de la cour d'appel aux termes desquelles :

Article 2

1° Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, d'une incapacité ou d'une déchéance mentionnées sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire ;

2° Ne pas avoir été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ;

3° Justifier d'une formation ou d'une expérience attestant l'aptitude à la pratique de la médiation.

Article 3

1° Ses dirigeants remplissent les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article 2 ;

2° Ses statuts prévoient qu'elle peut accomplir des missions de médiation ;

3° Chaque personne physique qui assure l'exécution des mesures de médiation doit satisfaire aux conditions prévues à l'article 2.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements mentionnés ci-dessus ainsi que de n'avoir pas été l'objet d'une condamnation, d'une incapacité ou d'une déchéance mentionnée sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire, de n'avoir pas été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

Je m'engage à renouveler mon assurance pendant toute la durée de mon inscription sur la liste de la cour d'appel de Montpellier.

Fait à

le

signature